

**Québec.** En 1976, les pêcheurs québécois ont capturé 28 millions de kilogrammes de poisson, mollusques et crustacés dans l'immense réservoir que forment le fleuve, l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. La valeur au débarquement a rapporté aux pêcheurs \$28.8 millions, et la valeur marchande des produits transformés s'est élevée à \$39.9 millions.

L'industrie de la pêche est très importante au niveau régional. Elle constitue l'épine dorsale de l'économie des Îles-de-la-Madeleine et de la Basse Côte Nord, et une activité primordiale dans la péninsule gaspésienne. Globalement, il y a 6,460 pêcheurs commerciaux; ce chiffre comprend les pêcheurs côtiers professionnels, les aides-pêcheurs côtiers et les officiers et membres d'équipage de chalutiers, cordiers et gaspésiennes. Une trentaine d'usines de conditionnement emploient environ 1,300 travailleurs. Dans ce secteur, la pêche commerciale multiplie l'emploi et les revenus. Les pêcheurs et armateurs font construire et réparer leurs navires de pêche dans la région, procurant de l'emploi dans les chantiers navals. On a recours à la main-d'œuvre locale pour la construction et l'entretien des diverses structures maritimes nécessaires pour l'accostage, la sécurité et le déchargement des navires; les services de fabrication de glace, de congélation et d'entreposage font aussi appel à la main-d'œuvre locale.

En 1976, la morue (37.8%), le sébaste (18.2%), et le hareng (11.9%) représentaient 67.9% des captures totales. La valeur en argent s'établissait dans les proportions suivantes: la morue 30.8%, le homard 20.1%, la crevette 11.4% et le sébaste 6.0%.

La flotte de pêche hauturière du Québec comprend des navires de bois ou d'acier jaugeant entre 15 et 450 tonneaux; 3,728 bateaux de tous genres sont affectés à la pêche côtière. Le gouvernement a fait un effort pour moderniser la flotte hauturière au moyen de subventions et de prêts pour la construction d'un chalutier en acier de 40 mètres et d'un prototype de chalutier-conteneur de 20 m, également en acier, en plus de sept cordiers et chalutiers en bois.

La Direction générale des pêches commerciales a accordé des subventions pour la construction de bateaux, l'achat de gréements de pêche, la collecte du poisson auprès des pêcheurs côtiers, les équipes de terre, l'aide à la commercialisation ainsi que l'assurance maritime. Des prêts sans intérêts ont été accordés pour la construction et la réparation de navires de pêche.

Un des objectifs primordiaux de la Direction générale des pêches maritimes dans le cadre de l'Entente Canada-Québec signée en 1968 et renégociée en 1971 était la rentabilisation accrue des investissements, tant publics que privés, dans le secteur des pêches et la centralisation des activités dans des centres de production et des points de débarquement. Dans le cadre de la première entente, un montant de \$4.8 millions était inscrit en 1968 au poste du développement des infrastructures de la pêche hauturière, enveloppe monétaire qui a été portée à \$10 millions dans l'entente renégociée. Le programme était censé prendre fin en 1975; cependant, à cause de l'augmentation des coûts, il a fallu conclure une entente auxiliaire d'un montant de \$14 millions, échelonnés sur la période 1974-78, pour permettre de continuer les travaux entrepris.

Une fois ces travaux achevés dans la région de la Gaspésie, cinq centres de production auront été retenus dont trois seront aménagés sous forme de parcs industriels de pêche. Il s'agit des installations de Rivière-au-Renard, Paspébiac et Grande-Rivière, cette dernière étant un centre de production restreinte doublé des centres secondaires de Newport et Sandy Beach. Aux Îles-de-la-Madeleine, deux centres sont retenus, soit le parc industriel de Cap-aux-Meules et le centre de production secondaire de Havre-Aubert. Des points de débarquement offriront des facilités de déchargement et d'entreposage. Ceux-ci ne verront pas l'implantation d'usines de transformation, mais seront reliés par un système de transport du poisson aux centres de production les plus rapprochés. Les points de débarquement que la Direction générale des pêches maritimes voudrait voir réaliser d'ici la fin de l'entente sont, en Gaspésie: Gascons et Les Méchins, et aux Îles-de-la-Madeleine: Millerand et Étang-du-Nord. D'autres points de débarquement auxiliaires seront entretenus afin de répondre aux besoins de nombreux pêcheurs côtiers.

La pêche dans les eaux intérieures du Québec relève du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. Dans le but de maintenir la qualité de ce sport, le ministère